

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRÊTÉ du MAIRE n°66/2026

portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée par l'entreprise WICKER située 8 Rue Principale, Schaffhouse-sur-Zorn – 67270 Hochfelden, en date du 9 octobre 2026, concernant la réalisation de travaux d'assainissement afin de raccorder l'extension du périscolaire situé au 42 rue de l'Herbe à BERSTETT (Bas-Rhin), travaux d'une durée de 15 jours effectués à partir du 19/10/2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En raison de la réalisation de travaux d'assainissement afin de raccorder l'extension du périscolaire situé au 42 rue de l'Herbe à BERSTETT (Bas-Rhin), travaux d'une durée de 15 jours effectués à partir du 19/10/2026

- **Une partie du parking situé devant le complexe scolaire sera neutralisé ainsi que la sortie vers la route départementale**
- **Pendant toute la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits dans l'emprise des travaux**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise WICKER.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- Entreprise WICKER
- Monsieur le Directeur général du SDEA du Bas-Rhin
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,
- Groupe scolaire La Fleur des Champs
- Service OM Comcom Kochersberg
- CTBR

Fait à BERSTETT, le 12/10/2026

Mme le Maire,
Valentine ERNE-HEINTZ

